

Message pour la personne infectée « Covid 19 »

- La personne doit rester dans une chambre dédiée séparée, afin de pouvoir être isolée des autres membres de la famille pendant la phase symptomatique et ainsi limiter la contamination par les surfaces du logement.
- Elle limite au maximum les contacts prolongés avec son entourage, sinon elle respecte une distance de sécurité de 2 m sans contact.
- Elle surveille sa température 2 fois par jour.
- La pièce d'isolement doit être régulièrement aérée.
- Les zones communes comme la salle de bain ou les toilettes doivent être nettoyées et désinfectées fréquemment si elles sont partagées.
- Les règles de protection contre la toux et lavage des mains, 4 à 6 fois par jour, doivent être strictement respectées.
- Pour le linge et les draps, elle doit si possible les mettre à laver sans les secouer ni les déposer dans le logement pendant l'opération à 60 degrés pendant 30 mn minimum.
- Les AINS et les corticoïdes sont CI pendant le traitement.

Si au sein du foyer familial, il y a des personnes fragiles (maladie chroniques, système immunitaires affaibli, ou personnes âgées), préconisé à l'agent d'en avvertir son médecin traitant car la prise en charge à domicile pourrait être reconsidéré au cas où ces personnes ne pourraient pas être soustraites au contact de la personne Covid-19.

Si les symptômes s'aggravent, appeler son médecin traitant ou le SAMU-centre 15 selon le degré de gravité.

Messages vis-à-vis de l'entourage familial de la personne « Covid 19 »

- Les personnes restent à leur domicile et réduisent strictement leur sorties sauf pour le ravitaillement alimentaire.
- Elles optent pour le télétravail si c'est possible, sinon c'est au médecin traitant d'apprécier la nécessité d'un arrêt de travail.
- Elles appliquent les gestes barrières : se laver régulièrement les mains, tousser et éternuer dans le coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, ne pas s'embrasser et se serrer les mains.
- Elles prennent leur température 2 fois par jours.
- Désinfecté régulièrement les surfaces comme Smartphone et poignée de portes

Si des symptômes apparaissent, appeler son médecin traitant

Infos diverses

- Le recours à un interprétariat peut être possible.
- Les tests biologiques sont indiqués chez les personnes suivantes présentant un tableau clinique compatible Covid 19 : personnes fragiles, tous les professionnels de santé, les 3 premières personnes en EHPAD ou structure collective d'hébergement de personnes fragiles, donneurs d'organe.